

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **8 juillet 2013**, à 20 h à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents : les conseillers Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 20 h 07 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code Municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-07-180

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

4. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012

La mairesse dépose le rapport financier pour l'année 2012 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Résumé du rapport de l'auditeur, préparé par la firme *Deloitte s.e.n.c.r.l.*, traitant des résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Les revenus sont 2 041 881 \$, les dépenses sont de 2 089 834 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 197 576 \$ laissant ainsi un surplus de 149 623 \$.

Les états financiers consolidés se résument à : 2 042 744 \$ pour les revenus, 2 105 611 \$ pour les dépenses et 197 576 \$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus de 134 709 \$.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2013-07-181

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
20 h 10.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*